



TESSI – Generali Vie
TSA 65050
92894 Nanterre Cedex 9

Votre conseil : (B2361)
ARCHEREAU ET MAROLLEAU
20B RUE DU FG ST JACQUES
BP 50052
21202 BEAUNE CEDEX
Tél. : 03 80 24 75 80

N° de contrat(s) :
26053255



FRANCOIS PARENT
14B RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Bordereau d'appels de cotisations pour le(s) contrat(s) référencés ci-dessus
Période du 01/07/2018 au 30/09/2018
Date limite de paiement : 11/11/2018



Paris, le 13 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le bordereau d'appel(s) pour déclarer vos cotisations sur la période précitée. Si vous souhaitez régulariser une autre période, merci de nous contacter.

Vous complétez ce bordereau pour la première fois ? Les consignes vous permettant de calculer le montant des cotisations se trouvent au verso de cette page.

Merci de compléter les pages :

- Montants de vos cotisations,
- Règlements,
- Mouvements du personnel.

Veuillez également prendre connaissance des consignes listées sur la page « règlement ».

Vous n'avez pas de salarié sur la période ?

Merci de cocher cette case et de nous renvoyer uniquement cette page à l'adresse postale ci-dessous ou à l'adresse électronique : Encaissement.DirectPrevoyanceSanteCollective@generali.fr



Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations



00001047492960499040100007121200

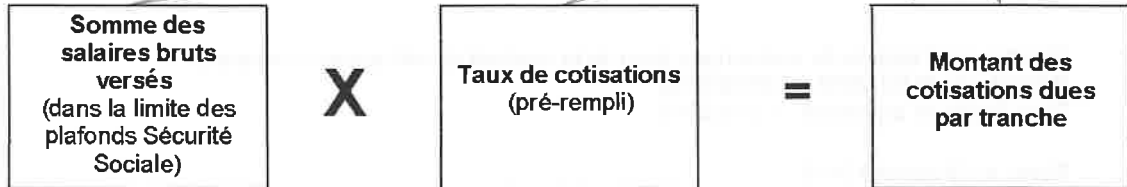


Bordereau d'appels de cotisations : Consignes

Comment calculer le montant de vos cotisations ?

COTISATIONS PREVOYANCE :

CONTRAT PREVOYANCE			
Contrat 999999 EXEMPLE 1		Intermédiaire : Mr Intermédiaire	
Appel 99 AC9999999999		Période DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	
Option ENS99990 Ensemble du personnel			
Libellé	Somme salaires en Euro	Taux de cotisations	Total
SALAIRES TRANCHE A		9,99 %	
SALAIRES TRANCHE B		8,88 %	
TOTAL TABLEAU 1			



Définition des tranches annuelles et trimestrielles de salaire, fonction du Plafond Annuel Sécurité Sociale (PASS) pour 2018 :

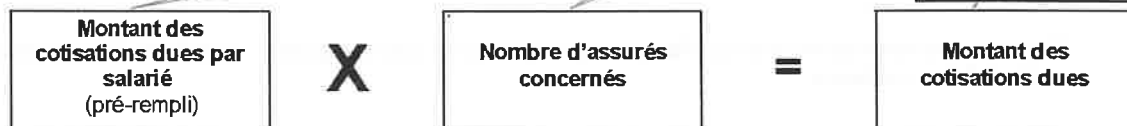
Tranche A : correspond à la part de salaire annuel inférieure ou égale au PASS soit 39 732 € (Plafond trimestriel = 9 933 €)

Tranche B : correspond à la part de salaire annuel située entre le PASS et 4 fois le PASS, soit entre 39 733 € et 158 928 € (Fourchette trimestrielle entre 9 934 € et 39 732 €)

Tranche C : correspond à la part de salaire annuel située entre 4 fois et 8 fois le PASS, soit entre 158 929 € et 317 856 € (Fourchette trimestrielle entre 39 733 € et 79 464 €)

COTISATIONS FRAIS MEDICAUX :

CONTRAT FRAIS MEDICAUX			
Contrat 999999 EXEMPLE 2		Intermédiaire : Mr Intermédiaire	
Appel 99 AC9999999999		Période DU 01/01/2018 AU 31/03/2018	
Option ENS99990 Ensemble du personnel			
Libellé	Montant de cotisations en Euros	Effectif concerné	Total
Cot % PLSS Isolée	888,88		
Cot % PLSS Familiale	999,99		
TOTAL TABLEAU 2			



Comment GENERALI calcule-t-il le montant des cotisations dues par salarié (pré-rempli) ?

Montant des cotisations dues par salarié = Plafond trimestriel Sécurité Sociale (soit 9 933 € pour 2018) X taux figurant sur votre contrat

Comment devez-vous calculer l'effectif concerné ?

- Si votre effectif est stable sur le trimestre alors indiquez le nombre de salariés concernés,
- Si un salarié entre ou sort des effectifs en cours de mois, comptez sa présence au prorata temporis.

Exemple de calcul de l'effectif au prorata pour un trimestre

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Moyenne du nombre d'assurés sur le trimestre
Nombre de salariés dans les effectifs	3 salariés	3 salariés	- 2 salariés sur le mois entier - 1 salarié du 1er au 10 du mois	
Nombre d'assurés à prendre en compte pour le calcul	3	3	= 2 + 1 x (10 / 30) = 2,33	= (3 + 3 + 2,33) / 3 = 2,78



Faint header text, possibly a title or reference number.

Several lines of faint text, likely a subtitle or introductory paragraph.

A short line of faint text, possibly a section header.

Faint header for table	Faint header for table	Faint header for table
Faint data row 1	Faint data row 1	Faint data row 1
Faint data row 2	Faint data row 2	Faint data row 2
Faint data row 3	Faint data row 3	Faint data row 3
Faint data row 4	Faint data row 4	Faint data row 4
Faint data row 5	Faint data row 5	Faint data row 5
Faint data row 6	Faint data row 6	Faint data row 6

@ Afin de vous contacter en cas de besoin, veuillez noter ici votre email :@.....

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de permettre la gestion de la relation client. Ces informations sont destinées à Generali Vie et pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de GENERALI – Conformité – TSA 70100, 75309 PARIS cedex 09.



Bordereau d'appels de cotisations : Mouvements du personnel intervenus au cours du trimestre écoulé



N° de contrat(s) :
26053255

N° contrat	Code Option	Nom et prénom(s)	N° Sécurité sociale	Date d'entrée	Date de sortie

000010474929604990404000071121200

100D
2040 D GCOLLP01/313092666





Faint, illegible text centered at the top of the page, possibly a title or header.

Faint text on the right side of the page, possibly a date or reference number.

Faint text spanning across the top of the main content area, possibly a subtitle or section header.



Votre contrat entreprise n°26053255



FRANCOIS PARENT
14B RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Lettre avenant au contrat

Paris, le 16 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Vous nous avez confié votre régime santé et nous vous remercions de votre fidélité.

Suite aux évolutions réglementaires et à l'augmentation des dépenses de santé, nous constatons une augmentation significative des prestations.

Afin de maintenir le niveau de remboursement offert à vos salariés et de pérenniser votre contrat, nous vous informons que vos cotisations seront ajustées à compter du 1er janvier 2019.

Pour votre information, vous trouverez ci-après les dispositions applicables exclusivement au contrat soumis au cahier des charges des contrats « responsables » (L871-1 du Code de la Sécurité sociale) et afférentes au tiers payant et à la prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins adhérent à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) ou à l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique (OPTAM-CO).

Depuis le 1er janvier 2017, afin de garantir le caractère responsable de votre contrat, Generali applique le tiers payant (dispense d'avance de frais) au minimum sur la part du ticket modérateur lorsque le professionnel de santé l'a accepté.

S'agissant des remboursements en cas de consultation d'un médecin ou en cas d'hospitalisation, votre tableau de garantie ne mentionne que le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Toutefois, nous vous confirmons que si votre médecin est adhérent à l'un des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM, OPTAM-CO), vous serez remboursé aux mêmes conditions que s'il avait été adhérent au CAS. Il en va de même si votre médecin, conventionné ou non, n'est pas adhérent à l'un des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, vous serez remboursé aux mêmes conditions que s'il n'avait pas été adhérent au CAS.

Ainsi, vos taux de cotisations seront portés à effet du 1er janvier 2019 à :

Option(s)	Cotisation(s)
Ensemble du personnel	0.6 % PLSS Moyen France Isolée



La présente lettre a valeur d'avenant, aussi nous vous remercions de bien vouloir l'annexer à votre contrat.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Bouchema', with a horizontal line underneath.